

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

Lyon, 23 Mai 1849.

Le socialisme.

Les hommes qui exagèrent les conséquences d'un fait sont nombreux ; il faut leur montrer que leurs calculs renferment une erreur.

A Lyon et dans plusieurs départements, surtout les départements qui sont en communication plus immédiate avec cette ville, les socialistes ont eu la majorité ; — voilà le fait. En conclure que ces départements sont socialistes, voilà l'exagération, voilà l'erreur.

Certes, nous sommes pleins de respect pour le suffrage universel ; — il nous a sauvés deux fois depuis le 24 Février, nous ne l'oublierons pas. Mais cette noble institution, à laquelle nous ne saurions rien comparer, si elle fonctionnait librement et d'une manière intelligente, a ses dangers. Les plus belles découvertes, la vapeur, par exemple, ont signalé leurs débuts par des catastrophes. C'est un élément fatal que l'imperfection ; il entre en plus ou moins grande quantité dans les œuvres humaines. Pour tous ceux que la forme ne séduit pas exclusivement, qui vont au fond des choses et calculent les résultats, il était facile de prévoir que le suffrage universel aurait à lutter contre les entraînements, les passions, l'impéritie et la propagande si facile et si persuasive des mauvaises doctrines. Ces motifs puissants ont agi sur l'opinion publique, l'ont momentanément pervertie et l'ont jetée dans des voies inconnues.

Quel est donc le résultat qui nous frappe plus particulièrement ? C'est que l'opinion publique a été égarée.

Mais une opinion égarée n'est pas une opinion socialiste, tant s'en faut. Nous croyons, au contraire, que plus l'instruction pénétrera dans les intelligences, l'éducation dans les cœurs, les doctrines nouvelles perdront de cet ascendant qui est le triste et or-

dinaire privilège de la nouveauté et de l'inconnu.

Pretons pour exemple le vote des campagnes. Les campagnes ont mal voté ; — disons mieux, elles ont en général voté pour la liste rouge. Jusqu'à présent elles nous avaient habitués à plus de prudence et de bon sens. Le paysan, malgré sa finesse, est tombé dans le plus grossier des pièges. Ce changement nous a affligés ; nous y avons même vu un fâcheux symptôme. Mais direz-vous que le socialisme a envahi les campagnes, qu'il a converti ces milliers de petits propriétaires et de fermiers qui vivent et travaillent tranquillement et sans secousses au milieu du champ de leurs aïeux ?

Quelle erreur ce serait de le croire !

On n'est pas socialiste sans savoir ce que c'est que le socialisme. Or, demandez donc au campagnard ce qu'il entend par socialiste ou socialisme. Nous défions le plus fougueux et le plus éclairé des apôtres de la doctrine de trouver dans chaque commune un seul homme capable de répondre à la question, même en y comprenant M. l'inspecteur.

Le socialisme n'a pas encore été défini d'une manière intelligible, et c'est fort heureux pour son parti ; car, s'il avait parlé le langage simple et droit qui convient à la vérité, jamais il n'aurait réuni les voix de tant d'aveugles.

Ce n'est donc pas une doctrine, c'est un nom aussi vain qu'il est funeste. Il nous souvient d'avoir entendu raisonner socialisme par un rédacteur du *Peuple souverain*, et cela dans une salle de cour d'assises, pendant la suspension de l'audience ; tout le monde pouvait prêter l'oreille, beaucoup n'y ont pas manqué. Nous ne voudrions rien dire de trop désagréable pour des chefs de parti ; mais nous devons cependant déclarer en toute sincérité que nous ne savions ce qu'il fallait le plus admirer dans l'argumentateur, ou de son ignorance, ou de l'absurdité de ses raisonnements.

Si donc la campagne ignore les premiers éléments

du socialisme, ne dites pas qu'elle est socialiste. Vous mentez, vous qui l'affirmez ; — vous avez peur, vous qui le croyez ou qui le répétez. La peur, dans les circonstances où nous sommes, est indigne d'un honnête homme.

Le vote des campagnards s'explique ; nous l'avons expliqué. Des promesses ont été faites avec une perfidie rare. On a égaré l'esprit des campagnards, en séduisant la cupidité ; on n'a pas craint d'acheter des suffrages au prix des plus lâches tromperies. C'est un essai qui coûtera cher au parti qui n'a pas reculé devant de pareils moyens ; car, de même qu'on ne bâtit pas sur le sable, on ne fonde pas un système social sur le mensonge et l'imposture.

Ce que nous avons dit des campagnes, nous pouvons le dire des villes. Dans les villes, le recrutement socialiste se pratique surtout parmi les travailleurs, ou plutôt parmi les soi-disant travailleurs, — car il ne faut jamais confondre l'ouvrier qui travaille avec l'ouvrier qui ne travaille pas.

Demandez leur aussi à ces citoyens si fiers de leurs droits électoraux, et qui se pressent autour de l'urne du scrutin avec un empressement que le bourgeois ferait bien d'imiter, demandez leur pourquoi ils préfèrent les rouges aux modérés.

Parce qu'ils sont socialistes, vous diront-ils peut-être !

Mais qu'est-ce qu'un socialiste ?

La question est embarrassante. Peut-être vous répondront-ils, comme pourrait le faire un rédacteur du *Peuple souverain*, — parce que ce sont les amis du peuple. Et ainsi de suite, les arguments sont tous de la même force.

N'est-ce pas pitoyable qu'un mot, ni défini ni compris, fasse autant de ravages dans les consciences, jette la perturbation dans les transactions commerciales, et nous cause un effroi sérieux ! C'est triste à dire, mais il semble que l'erreur, dans ce noble pays de France, soit douée d'un déplorable

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Les trois cartouches

DU GRENADIER BONTEMPS

PAR AMÉDÉE SELLIER.

V.

La sortie de l'église à Douai.

— Mais vous ne me répondez pas ; parlez-moi donc... ou j'interpréterai votre silence d'une manière bien cruelle.... Mon fils, mon cher Antoine, serait-il prisonnier ? lui serait-il arrivé quelque chose ? serait-il blessé ?...

Le grenadier, à toutes ces questions faites avec une anxiété douloureuse, restait silencieux ; seulement, il fit un signe de tête négatif, mais d'une horrible tristesse.

La pauvre mère commença à entrevoir la vérité.

— Il n'est pas blessé?... mais il est donc mort ?

Cette fois, pour toute réponse, le grenadier fit deux pas en arrière, tira de sa poche une croix d'honneur

terne, brisée, sanglante... c'était la croix du lieutenant, et la présenta d'une main tremblante à Mme Dallonville.

La malheureuse femme jeta un cri et tomba privée de sentiment entre les mains du prêtre et de la dame qui l'accompagnaient.

On entoure Mme Dallonville, on lui fait respirer des sels, on lui prodigue mille soins. Elle revient peu à peu à elle, ses yeux se rouvrent, et deux ruisseaux de larmes se font jour à travers ses paupières desséchées par la fièvre et la douleur.

La nature était soulagée ; les pleurs sont un commencement de consolation.

Le moraliste Vauvenargues, en écrivant que les grandes douleurs sont muettes, se trompait par rapport à l'amour maternel ; la femme, quand elle perd le fruit de ses entrailles, doit pleurer, car ce n'est pas là une douleur vulgaire.

Caton en portant le deuil de sa patrie asservie, pouvait avoir l'œil sec ; mais Cornélie, la forte et vertueuse Cornélie, devait pleurer en ensevelissant ses deux fils, l'orgueil et la joie de sa vie.

Quand elle fut tout-à-fait revenue à elle, Mme Dallonville regarda le soldat avec une indicible tristesse, mêlée d'affectueux intérêt.

— Mon ami, lui dit-elle, vous m'avez fait bien du mal...

— J'ai obéi aux dernières volontés de mon lieutenant, madame ; tout n'est pas rose dans la discipline et l'obéissance militaires, répondit le sergent.

— Oh ! je ne vous en veux pas, mon brave, répartit la pauvre mère. Vous restez avec nous...

— C'est pour cela aussi que je suis venu, dit Bontemps.

— Et nous parlerons de mon fils... Monsieur l'abbé, continua Mme Dallonville en se retournant vers le vénérable ecclésiastique, je désire retourner à l'église pour offrir à Dieu la nouvelle épreuve à laquelle sa justice vient de me soumettre. Voulez-vous venir avec moi ?

— Mon ministère, madame, m'ordonne d'être constamment au service des affligés.

Et ils rentrèrent tous dans l'église calme et silencieuse.

Mme Dallonville alla se prosterner sur les dalles de la chapelle de la Vierge ; l'abbé et Mme Aubry l'imitèrent.

Tous trois se mirent à prier avec ferveur.

Hélas ! une heure auparavant, dans le même temple, en face du même autel, inclinée sur la même pierre, la pauvre femme avait demandé à Dieu le retour de son fils bien-aimé ! Sa voix invoquait le père des miséricordes et la Vierge triomphante pour son cher et unique enfant ; maintenant elle venait de pa-

privilege, le privilege de faire des dupes et des victimes. C'est une erreur, on le sent, on le pressent du moins, — mais peu importe, il faut qu'on la goûte, dût-on en être empoisonné.

Que faire à cela? — Nous ne cessons de le répéter, éclairez les esprits et les consciences. Et qu'on ne se prévale pas de la difficulté de la tâche pour excuser sa coupable apathie. A défaut d'une action générale et méthodiquement combinée, chacun doit apporter son idée, son conseil, son encouragement, à la régénération de l'esprit public. C'est de ces efforts réunis que sortira l'enseignement qui ranimera la croyance au bien et aux vérités de droit éternel.

Statistique des élections générales du Rhône en 1848 et 1849.

Il pourra être agréable à certaines personnes de pouvoir comparer les résultats statistiques des élections en 1848 et 1849.

L'an passé, il y eut environ 128,000 votants, dont 101,300 se répartirent sur les deux listes du comité général et du club central, et 26,700 se dispersèrent sur d'autres noms, par suite de la diversion due aux listes des cercles du comité national et quelques autres.

Les résultats furent :

	à la ville	à la camp.	à l'armée	départ.
Comité général	0,35	0,80	0,38	0,60
Club central,	0,65	0,20	0,62	0,40
	1,00	1,00	1,00	1,00

Et on doit remarquer que la majeure partie des 26,700 votants, dont les suffrages furent perdus, appartenait à la partie adverse du club central.

Cette année, il y a eu 120,722 votants, dont 113,442 se sont répartis sur les deux listes rouge et modérée, et par conséquent 2,280 votants seulement ont perdu leurs voix.

La division a donc été infiniment moindre, et la répartition des votes par canton fait encore mieux ressortir l'ensemble qui a existé dans chaque camp : point de nom n'a été effacé, et chaque canton donne à très peu près aux 11 candidats de chaque liste le même nombre de voix. Aussi, tandis que l'an passé (mettant à part les quatre noms communs aux deux listes : MM. Laforest, Dourea, Lortet, Benoit Joseph) il y avait entre le premier et le dernier de la liste modérée une différence de 50,116 suffrages, et entre le premier et le dernier de la liste démocratique une différence de 10,536; cette année il n'y a eu dans la liste rouge qu'une différence de 3,331, du premier au dernier, et dans la liste de l'union qu'une différence de 3,458.

Si donc la discipline a été cette année encore plus parfaite parmi les rouges, les modérés en ont aussi, toute fois, senti le besoin, et elle a été presque égale de part et d'autre. Nous croyons néanmoins pouvoir dire que le premier élu de la liste rouge doit sa priorité à une fraction du parti modéré, et que dans la liste de l'union, le rang de chaque candidat dessine le plus ou moins de sympathies qu'inspirent les principes qu'il représente.

De cet ensemble devait nécessairement résulter à toute une liste le triomphe complet, à toute l'autre un entier insuccès; le résultat a été :

Pour la liste de l'union. A la ville, 0,30; à l'arrondissement rural de Lyon, 0,48; à l'arrondissement de Villefranche, 0,49; à l'armée, 0,12; pour tout le département, 0,40.

Pour la liste démocratique. A la ville, 0,70; à l'arrondissement rural de Lyon, 0,52; à l'arrondissement de Villefranche, 0,51; à l'armée, 0,88; pour tout le département, 0,60.

Totaux. A la ville, 1,00; à l'arrondissement rural de Lyon, 1,00; à l'arrondissement de Villefranche, 1,00; à l'armée, 1,00; pour tout le département, 1,00.

En d'autres termes, la liste démocratique est par rapport à sa concurrente :

En 1848; à la ville, presque le double,

A la campagne, le quart;

A l'armée, un peu moins du double;

Au département, un tiers en moins;

En 1849. A la ville, plus du double;

A la campagne, un peu plus qu'égale;

A l'armée, sept fois plus forte;

Au département, un tiers en sus plus forte.

Ainsi, les résultats sont à la ville légèrement modifiés en faveur de la démocratie; à la campagne et l'armée, ils sont grandement changés à son avantage, et pour tout le département, la proportion est exactement renversée.

Nouvelles d'Italie.

Les dernières nouvelles des Etats romains faisaient pressentir un arrangement prochain entre les chefs de l'expédition française et le gouvernement insurrectionnel. La conviction acquise par les triumvirs et le parti exalté que le général Oudinot ne tarderait pas à tirer une réparation exemplaire des pertes que notre armée a essuyées le 30 avril, l'attitude de plus en plus menaçante des Autrichiens et des Napolitains, la situation déplorable dans laquelle se trouve la population de Rome, à bout de ressources de toute nature, journellement exposée aux attentats de bandes armées dont les magistrats sont impuissants à réprimer les violences et les crimes, la crainte, sans doute, de quelque crise terrible produite par l'excès de la misère, ont fait fléchir l'obstination des principaux révolutionnaires. La mission toute conciliatrice de M. de Lesseps n'a pas peu contribué, sans doute, au dénouement pacifique d'une affaire commencée sous d'aussi tristes auspices. Il faut aussi faire entrer en ligne de compte les fortes positions prises par l'armée autour de Rome, — et qui ne laissaient aucun doute sur l'issue d'un nouvel assaut. Toujours est-il qu'il paraît certain que M. de Lesseps a conclu un traité avec le gouvernement romain, et que nos troupes ne tarderont pas à entrer à Rome sans coup férir, si déjà elles n'y ont pris possession.

Le *Véloc* vient de transporter en France M. de Forbin-Janson fils, chargé d'affaires à Rome. Ce diplomate est arrivé hier dans notre ville avec des dépêches de M. de Lesseps. Il est parti immédiatement pour Paris, où il va soumettre le traité à la ratification du gouvernement. On peut donc consi-

dérer la lutte comme finie entre la France et la République romaine, et se féliciter d'un accord qui empêchera l'effusion du sang entre deux nations dont les sympathies ne sauraient être violemment brisées sans une douleur profonde pour l'une et l'autre et de graves périls pour l'avenir. Mais si le premier acte de la question romaine touche à sa fin, ne peut-on pas admettre que de nouvelles et plus graves complications ne soient sur le point de surgir de l'arrangement même qui semble avoir été conclu? C'est ce que l'avenir nous prouvera; il est toutefois à remarquer que l'armée française, maîtresse de Civitta Vecchia et établie dans Rome, se trouverait dans une situation aussi favorable que possible pour accomplir la mission dont elle est chargée, et qui consiste à concilier l'indépendance et la liberté des Etats romains avec le rétablissement du saint-père dans la capitale du monde chrétien.

Le vicaire de l'empire allemand, l'archiduc Jean, a fait déclarer par son ministère, à l'Assemblée de Francfort, qu'il était disposé à déposer son titre parce qu'il lui avait été conféré par l'Assemblée elle-même, mais qu'il conservait ses pouvoirs, parce qu'il les tenait directement des princes allemands.

Ce matin les journaux de Francfort ne sont pas arrivés, ce qui a servi à accréditer le bruit que des troubles avaient éclaté dans cette ville à la suite d'un coup d'Etat pour dissoudre l'Assemblée.

Correspondance particulière de l'ÉMANCIPATION de Bruxelles.

Berlin, 16 mai 1849.

Je vous prie de n'attribuer ni à l'insouciance, ni au manque de temps, la rareté de mes lettres. Je ne sais, en effet, ce que je vous dois écrire; mes réflexions ne sauraient guère vous être utiles, et quant aux faits, vous les apprenez tout aussi bien par les journaux que par ma correspondance.

J'ai passé de longues années à Pétersbourg et je m'y suis trouvé mieux que je ne me trouve à présent à Berlin. Là, au moins, il n'y a qu'un seul tyran, tandis qu'ici le nombre des petits tyrans est aussi grand que le nombre des officiers dans l'armée. Tout ce qui se passe à Berlin n'est qu'un commentaire de l'État de siège sous lequel nous vivons. L'on passe aux militaires toutes sortes d'excès et d'extravagances; — on punit les citoyens pour chaque peccadille, pour la moindre expression que l'on croit être dangereuse. Osez vous plaindre de cela; — on vous chasse de la ville; — osez-vous écrire la plus simple vérité dans un journal, — on interdit le journal et on met en prison l'écrivain et l'éditeur.

Aujourd'hui, le seul journal indépendant qui nous fût resté, *la Gazette Nationale*, a été proscrite par le général Wrangel. Dorénavant, le gouvernement peut donc faire écrire et imprimer impunément tout ce qu'il veut; nous n'avons plus d'organe pour le réfuter, ou pour faire connaître la vérité.

Les dernières pièces émanées de notre cabinet par rapport à l'état de siège, ainsi que l'apostrophe du roi « à son peuple, » sont des documents qui n'ont rien de comparable dans l'histoire du monde civilisé. Aujourd'hui de grands placards, affichés pendant la

ger au pied des autels du Dieu fort et de la Vierge des douleurs le tribut de son affliction et de ses larmes.

Le sergent était debout derrière ce groupe pleurant et priant. Saisi par la majesté du lieu, enivré par ces arômes de fleurs et d'harmonie qui se balançaient encore sous les ogives de la nef, attendri par la résignation de cette mère chrétienne, par ces élans d'une piété fervente, par cette association touchante de prières, de douleur et de foi, le grenadier se prit à pleurer lui-même, et contemplant le spectacle qu'il avait devant les yeux :

— Tiens, dit-il, je crois que je vais commencer à croire...

Cette station funéraire, ces épanchements d'une âme maternelle durèrent plus d'une heure, au bout de laquelle Mme Dallonville regagna lentement son logis, accompagnée de l'abbé Bloquet, de Mme Aubry et du sergent.

Le silence était sur toutes les lèvres, la pitié dans tous les cœurs, des larmes dans les yeux. La bonne femme tenait serrée contre sa poitrine la croix d'honneur de son fils.

— Mon cher Antoine, mon fils bien aimé, s'écriait-elle par intervalle, nous ne resterons pas séparés longtemps, je te rejoindrai bientôt. Dieu m'a suffisamment éprouvée; il me réunira à toi, et ce sera pour ne plus nous quitter.

Le grenadier n'était pas familier avec ces discours mystiques. Il était de ces temps où la religion de la liberté et de l'égalité avait remplacé en France toutes les croyances. Mais tel est l'empire de la véritable piété, qu'elle impose le respect à ceux-là même qui, sans être impies, sont le plus éloignés de croire.

— Ah! mon lieutenant, s'écria-t-il, vous avez eu tort de mourir; il vous aurait été si doux d'être aimé par votre mère et par votre sergent. Mais si l'une vous pleure, l'autre conserve l'espoir de pouvoir un jour vous venger... ou vous suivre.

VI.

Le retour de l'île d'Elbe. — La seconde cartouche.

L'honneur du soldat se plie merveilleusement à tous les genres de vie. La constante habitude de l'obéissance passive, en rabotant sans cesse, si on peut s'exprimer ainsi, toutes les aspérités du caractère de l'homme, le rend propre à subir toutes les transformations imaginables, ou plutôt encore à se conformer à tous les modes d'existence.

De même que le soldat s'improvise menuisier, forgeron, cuisinier, tapissier, etc., de même aussi il quitte et reprend tour à tour, adopte ou rejette, se-

lon les circonstances, des allures et des mœurs qui semblent les antipodes du régime militaire.

Bontemps, vieux soldat rompu à toutes les formes du métier des armes, était sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, le type et le prototype du troupier français. Mme Dallonville avait désiré qu'il restât auprès d'elle, et le sergent, qui ne demandait pas mieux que de consacrer ses nombreux loisirs à la mère de son officier, ne s'était pas fait prier pour accéder à ce désir. Le grenadier fut installé dans une petite chambre de la maison même où Mme Dallonville demeurait, et l'obligeante Mme Aubry et sa jolie fille se chargèrent de présider à l'établissement du soldat, qui mit de son côté la main à l'œuvre et embellit par son industrie et par les mille petits travaux auxquels il se livrait, la mansarde qui lui était échue.

La chambre du soldat ne ressemblait pas mal à un arsenal; on y voyait sur des porte-manteaux en osier, son grand et petit uniforme de la garde; le fusil, le sabre, la giberne et les buffleteries formaient un faisceau tout auprès.

A la muraille étaient suspendus sa croix de la Légion d'Honneur, sa pipe, sa blague, son briquet, son épinglette, ses épaulettes et ses galons de sergent.

(La suite au prochain numéro.)

... nous annoncent que la loi martiale est proclamée pour la ville de Berlin et trois lieues à l'en-

En même temps nous recevons la nouvelle que Baden s'est constituée en république et que le Wurtemberg va suivre cet exemple. M. Struve s'est posé avec son avocat, M. Brentano, à la tête de la république, tandis que le grand-duc a pris la fuite et se trouve actuellement à Francfort.

Un bataillon d'infanterie prussienne, envoyé dans les provinces du Rhin, a presque entièrement péri sur le chemin de fer. On croit que les insurgés ne sont pas étrangers à cet accident.

Nous avons donné jusqu'à ce jour le résultat des élections nominatives dans les divers départements; nous avons indiqué les suffrages obtenus par les listes modérées, par les listes rouges. La liste rouge connue ne porte que 217 élus; les modérés s'élèvent à 511, sans compter 22 nominations qui restent à parvenir. Nos lecteurs nous sauront gré aujourd'hui de placer sous leurs yeux le tableau suivant :

Les départements qui n'ont nommé que des représentants modérés sont :

L'Aisne, les Ardennes, l'Aube, l'Aude, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, la Charente, les Côtes-du-Nord, le Doubs, l'Eure, le Finistère, le Gard, la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, le Lot-et-Garonne, le Maine-et-Loire, la Manche, la Marne, la Haute-Marne, la Mayence, la Meuse, le Morbihan, la Moselle, l'Oise, l'Orne, le Pas-de-Calais, la Sarthe, la Seine-Inférieure, la Seine-et-Oise, les Deux-Sèvres, la Somme, le Tarn, le Vaucluse, la Vendée et la Vienne.

Les départements qui n'ont nommé que des représentants socialistes sont :

L'Ain, l'Allier, l'Ariège, le Cher, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, la Drôme, l'Isère, le Jura, la Haute-Loire, les Pyrénées-Orientales, le Bas-Rhin, le Rhône et la Haute-Vienne.

Les départements qui ont nommé des candidats des deux opinions sont :

Les Hautes-Alpes, l'Ardèche, l'Aveyron, le Cantal, la Charente-Inférieure, la Côte-d'Or, Eure-et-Loir, l'Hérault, l'Indre, l'Indre-et-Loire, les Landes, Loir-et-Cher, la Loire, le Loiret, le Lot, la Meurthe, la Nièvre, le Nord, le Pay-de-Dôme, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, le Haut-Rhin, la Haute-Saône, Saône-et-Loire, la Seine, Seine-et-Marne, Tarn-et-Garonne, le Var, les Vosges et l'Yonne.

Les trois départements dont les élections sont encore à connaître sont :

Les Basses-Alpes, la Lozère et la Corse. Ainsi, le résultat définitif des élections ne peut être que rassurant pour les populations qui demandent à tout prix de l'ordre et du travail.

La commission chargée d'examiner la communication du ministre de la justice, relative à une condamnation qui a frappé plusieurs membres de l'Assemblée, et qui emporte la déchéance du mandat, a terminé son travail; on a distribué le rapport fait à l'Assemblée par M. Salmon.

La commission, par l'organe de son honorable rapporteur, propose à l'Assemblée de déclarer les sieurs Martin dit Albert, Barbès, Louis Blanc, Caussidière et Raspail, déchus de la qualité de représentant du peuple.

Les bureaux se sont réunis à une heure pour nommer une commission de quinze membres chargée de recevoir et d'assurer le compte de l'emploi des crédits affectés aux dépenses de police secrète pendant la gestion de M. Léon Faucher en qualité de ministre de l'intérieur.

Les commissaires nommés sont : MM. Boissel, Payer, Gouin, Fourneyron, J. Richard, Baraguay-d' Hilliers, Jules de Lasteyrie, Randot, Abbattucci, de Panat, Schœlcher, Julien Lacroix, Etienne Menand.

Paris, 21 mai 1849.

Le mouvement de baisse qui s'est déclaré depuis quelques jours sur les fonds publics a pris aujourd'hui des proportions colossales.

Le 5 0/0 reste à 77 fr., en baisse de 6 fr. 20; et le 3 0/0 à 47 fr. en baisse de 5 fr. 25. Les autres valeurs dans la même proportion.

Il serait difficile d'expliquer une aussi épouvantable panique par une autre cause que par les ordres de ventes au comptant donnés à l'avance de la province et de l'étranger, et par les exécutions, suites naturelles de cette baisse désastreuse; car la posi-

tion, pour être menaçante, est certainement loin d'être désespérée.

La tranquillité de la capitale paraît assurée et la revue passée aujourd'hui au Champ de-Mars, par le président de la République, aux cris mille fois répétés de vive Napoléon! est une garantie que la troupe si, par une cause qui ne s'explique pas encore, a voté pour un certain nombre de socialistes, n'est nullement disposée à marcher avec eux, dans le cas où des émeutes éclateraient.

Ceux qui ont assisté aujourd'hui à cette magnifique revue doivent en être revenus avec plus de confiance dans l'avenir.

Mais la question politique et la question financière sont différentes; et les défecteurs qui, aujourd'hui, vendaient à tout prix leurs titres n'avaient devant eux que cet épouvantail qu'on nomme le socialisme, sans réfléchir que le parti des honnêtes gens est encore bien fort, et qu'il ne demande que de l'énergie dans les hommes du gouvernement pour sauver la société.

La baisse de ces jours-ci aura, sans aucun doute, un contre-coup fâcheux sur les affaires industrielles; et les braves ouvriers s'apercevront trop tard combien on les trompait, en les faisant voter pour les gens du désordre sous des apparences trompeuses.

Un grand nombre de courtiers ont arrêté leurs affaires, et l'on s'attend, pour la fin du mois, à une liquidation désastreuse, sinon impossible, au parquet aussi bien que dans la coulisse.

CHRONIQUE PARISIENNE.

MM. Boichot et Rattier ont, dit-on, retenu leurs places sur la cime de la Montagne. Le premier, informé que des doutes s'élevaient sur la sincérité de ses convictions démocratiques et sociales, vient de déclarer publiquement qu'il donnait, à cet égard, un démenti formel aux réactionnaires, qui seuls avaient pu faire naître de pareils soupçons.

— La revue qui a eu lieu ce matin a été très brillante.

Une foule immense y assistait. On remarquait beaucoup d'équipages. Pendant le défilé, les troupes, en passant devant le président de la République, l'ont salué de nombreux vivats et de cris de : *Vive Napoléon!* répétés constamment par toutes les troupes jusqu'à la fin de la revue.

— Une petite députation s'est présentée, dit-on, ce matin, au palais du président pour lui demander une audience, et solliciter de sa haute bienveillance une amnistie générale.

Le président n'a pu la recevoir. Elle s'est retirée en bon ordre.

— On assure que c'est M. d'Alton-Shée qui s'est chargé, au nom des socialistes, de l'éducation politique du sergent-major Boichot, nommé représentant à la législative. On ajoutait que l'ancien pair de France tenait le jeune Boichot à peu près en charte privée, et ne le laisserait sortir que bien et dûment préparé à sa nouvelle vie.

— Un conseil de généraux doit être tenu demain à l'Élysée-National sous la présidence du président de la République. On doit examiner dans ce conseil quels sont les moyens dont la France devrait disposer pour entrer en campagne, pour le cas où les circonstances politiques nous forceraient d'entreprendre une guerre contre une des grandes puissances continentales. C'est pour assister à ce conseil que le maréchal Bugeaud a été appelé à Paris.

— M. Léon de Maëville, qui n'a pas été réélu dans son département, va, dit-on, partir pour la Prusse, chargé d'une mission particulière du gouvernement français auprès du cabinet de Berlin.

— M. Arondeau de Montréal est arrivé à Paris, porteur d'une adresse du peuple canadien au peuple français. Cette adresse respire la plus profonde sympathie pour la France, que les habitants du Canada appellent leur sœur.

— On lit dans le *Moniteur de l'armée*:

« Un officier de gendarmerie, jaloux, à juste titre, de toute atteinte portée à la considération du beau corps auquel il appartient, nous écrit pour se plaindre de la légèreté avec laquelle en parlent certains journaux. Il cite notamment un passage d'une feuille de Paris, où l'on dit aux soldats *qu'ils ne sont pas des gendarmes, et ne sont pas faits pour combattre l'émeute.* »

« Le devoir de combattre l'émeute est imposé à tous les militaires comme à tous les bons citoyens, et les journées de juin ont prouvé qu'ils savent noblement le remplir. L'attribuer exclusivement à la gendarmerie ne serait pas, à nos yeux, porter une attein-

te à sa considération, mais plutôt à celle de l'armée et de la garde nationale. Nous croyons donc qu'ici, et à propos de ce fait, notre correspondant montre une susceptibilité trop vive. Nous sommes, du reste, parfaitement de son avis sur la nécessité d'honorer comme il le mérite le zèle constant et dévoué avec lequel les militaires de tous grades de la gendarmerie s'acquittent de leurs pénibles et importants devoirs. Ils sont à bon droit la terreur des malfaiteurs et la sauvegarde des citoyens paisibles. Ses magistrats, ils imposent autant par leur courage que par la puissance de la loi dont ils sont les instruments intelligents et souvent les organes. C'est à bon droit qu'on a dit qu'une brigade de gendarmerie exerçait une action plus puissante sur la tranquillité d'un canton dont les individus lui sont personnellement connus, que ne ferait une compagnie d'infanterie. La juste estime dont jouit la gendarmerie dans l'opinion publique doit la mettre au-dessus de quelques mauvais propos, surtout à une époque où des outrages de toute espèce s'adressent impunément aux plus hautes sommités de la hiérarchie.

— Nous apprenons que l'art si intéressant de la fabrication des vitraux de couleur, dont l'exposition prochaine va recevoir de splendides échantillons, prend chaque jour, dans l'Ouest, une plus grande importance. Le Mans, Angers avaient déjà leurs fabriques de vitraux. Un habile peintre d'histoire, M. Lobin vient de fonder cette industrie à Tours, dans le but d'alimenter une grande partie des églises du bassin de la Loire et de la Bretagne. La multiplicité croissante de pareils établissements est la plus éloquente réponse aux systématiques assertions de la décadence artistique de la France.

— Nous apprenons avec plaisir qu'on s'occupe au ministère de la guerre d'un travail ayant pour objet de placer les anciens gardes républicains, qui n'ont pu être compris dans ce corps, par suite de sa nouvelle réorganisation.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 21 mai. — Présidence de M. MARRAST.

M. Flocon monte à la tribune, et, la tête haute, la parole claire, il crie : Je dépose sur le bureau une pétition signée d'un grand nombre de citoyens de Reims, qui demandent la mise en accusation du président de la République et de ses ministres.

Voix de la Montagne : Très bien ! très bien !

M. LAVALLÉE : Je dois donner à l'Assemblée connaissance d'une pièce qui démontre les manœuvres qu'on a employées dans la Charente pour influencer les élections...

Voix de droite : Si tous ceux qui n'ont pas été renommés viennent se plaindre à la tribune...

M. Lavallée donne lecture de la dépêche télégraphique du 12 mai, où son nom se trouve compris comme ayant voté pour la mise en accusation du président de la République et de ses ministres.

Citoyens, ajoute-t-il, si l'on s'était borné à ce fait, je n'aurais rien à dire; mais, dans le placard qui a été affiché, j'ai été présenté comme pactisant avec l'anarchie! Je proteste contre ces manœuvres et ces calomnies. (Très bien! à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT : J'ai l'honneur d'informer l'Assemblée de la mort du citoyen Roger (du Loiret). Je vais tirer au sort la députation qui devra assister aux obsèques.

L'Assemblée adopte ensuite, sans discussion, un projet de loi concernant l'article supplémentaire à la convention du 31 mars 1851, pour le règlement de la navigation du Rhin.

M. Sarrans a la parole pour une motion d'ordre : Citoyens, je vous annonce que demain j'interpellerai le ministre des affaires étrangères :

1° Sur le vote prononcé dans la séance de nuit du 7 mai, en ce qui concerne les affaires de Rome;

2° Sur l'intervention de la Russie dans les affaires de Hongrie.

M. le ministre nous a dit qu'il était entré dans la voie diplomatique. L'Assemblée doit comprendre que cette voie est épuisée. La situation est grave. Il importe que l'Assemblée sache avant de se séparer, où en est la position des affaires extérieures de la France. Elle sentira, je le pense, la nécessité de protester contre une politique d'astuce et de lâcheté. (Agitation.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR par intérim : Contre tous les usages, on a fait suivre d'un discours violent la demande d'interprétations. Je proteste contre les injures dont on s'est servi à cette tribune.

L'Assemblée, consultée, fixe à demain les interpellations.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit pour l'acquittement de créances sur exercices périmés, non frappés de déchéance, destiné au ministère des affaires étrangères.

M. Flocon a la tribune : Je m'oppose à toute allocation de crédits, la politique dont nous avons connaissance, impose à l'Assemblée le refus de tout crédit pour continuer...

VOIX DE DROITE : Il s'agit d'exercices périmés !

M. FLOCON : Il importe ; c'est un vote de défiance que je demande contre le cabinet.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre jugera. Je donne lecture de l'article unique du projet.

Article unique. Il est accordé au ministre des affaires étrangères un crédit extraordinaire de 5,574 fr., destiné à acquitter des créances périmées, mais non frappées de déchéance, sur les exercices 1841, 1842 et 1843, suivant l'état ci-annexé. (Aux voix!)

Le projet de loi est adopté à une forte majorité, malgré les votes de la gauche et de la Montagne. (Hilarité.)

M. LE PRÉSIDENT. Comme il s'agit d'une allocation de crédit, il va être procédé au scrutin de division.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Votants,	504
Pour,	408
Contre,	95 (Oh ! oh !)

La loi est adoptée.

La suite de l'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la convention relative au chemin de fer de Strasbourg à Spire.

M. le président donne lecture du projet, qui est ainsi conçu :

« La convention entre la France et la Bavière, pour l'établissement et l'exploitation d'un chemin de fer de Strasbourg à Spire, est approuvée. »

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

Elle passe ensuite à la première délibération sur la proposition concernant l'école d'administration.

M. le président donne lecture de la proposition.

Art. 1^{er}. — L'école d'administration créée par le décret du gouvernement provisoire du 8 mars 1848, a pour objet de fournir des agents aux divers services publics qui ne se recrutent pas au moyen d'écoles spéciales.

M. DIDIER : L'Assemblée n'est pas en mesure de voter cette loi d'ici la dissolution. Le projet a de la gravité. Je demande son ajournement et le renvoi à l'examen du conseil d'Etat. (Rumeurs.)

M. Schœlcher insiste pour le vote. L'Assemblée pourrait faire une déclaration d'urgence. (Nouvelles rumeurs du côté de la droite.) Alors je demande qu'on passe à la première délibération.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : Je prie l'Assemblée de passer au vote. Deux cents jeunes gens attendent l'adoption du projet pour passer leurs examens.

Une foule de familles sont intéressées au vote.

VOIX : Nous ne sommes pas en nombre ! Le scrutin de division sur l'article 1^{er}.

Le scrutin est ouvert. L'heure avancée ne nous permet pas d'en attendre le dépouillement.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

Voici un morceau d'histoire contemporaine qui pourra donner à nos lecteurs et à la démocratie socialiste lyonnaise un échantillon de la force d'esprit de l'un des représentants du Rhône. Nous laissons à cette conversation, qui est historique, jusqu'aux expressions patoises, que nous ne voulons pas traduire afin de leur laisser leur originalité.

Le citoyen, de retour de Lyon, rencontre sa femme, et le dialogue suivant s'établit entre eux :

D. — Et d'où te viens-tu ?

R. — Je vene de vers Lyon, et te ne saus paus? je suis nommau député.

D. — Députaut! mais quet te don qu'ovet qu'in députaut ?

R. — Et groussa buche, je vouais gouvernaud la Francy.

D. — Te! gouvernaud la Francy, et te ne saus paus te gouvernaud te-même.

R. — Et pourra Jonna! laissy-me faire, et te varaus comme je vouais te faire viraud y quinque; vstu, je vous que ça alleza pis que le chami de far.

Dites ensuite que les représentants du Rhône ne sauront rien faire; en voilà un qui veut mener la société plus vite que le chemin de fer. Quel progressiste ! Presque tous nos représentants sont de cette force-là. Ça promet.

— A louer de suite, les fonderies de l'Abattoir public. S'adresser à la Mairie, cabinet de MM. les adjoints.

— L'administration municipale cherche un local pour une salle d'asile dans les environs de la rue de la Vieille.

— L'ouverture des assises du Rhône pour le second semestre 1849, aura lieu le 4 juin prochain.

AVIS A L'ARMÉE. — Les démocrates du grand-duché de Bade sont parvenus à débaucher l'armée qui a chassé ses officiers. Or, la révolution une fois faite, les soldats ont demandé à retourner dans leurs foyers; « car, disent-ils, à quoi sert de nous révolter si ce n'est pour être libres et rentrer chez nous ? » Mais voici que le gouvernement provisoire de Carlsruhe menace les déserteurs de la peine de mort. Ainsi,

voilà des malheureux soldats qui, après avoir refusé de prendre les armes pour le grand-duc et l'ordre, sont forcés aujourd'hui de se battre pour des aventuriers sans honneur, ni talent, ni considération.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi, le 15^e léger, qui avait remplacé depuis quelques jours seulement le 3^e léger dans les cantonnements de Barreaux et de magasins dits fraternels, dans lesquels les consommateurs trouvent à s'approvisionner d'aliments de première nécessité. Ces magasins sont réputés vendre meilleur marché que les autres : ce bon marché est peut-être une utopie, mais ce qui n'en est pas une, c'est qu'ils vendent tout au comptant, et que tout pauvre ouvrier qui oserait s'y présenter sans argent serait très fraternellement éconduit.

(Courrier de Lyon.)

— Les sous-officiers des 13^e, 22^e légers et 12^e dragons, en garnison à Saint-Etienne, s'étaient réunis le 1^{er} de ce mois pour rendre les derniers devoirs à l'un de leurs frères d'armes. Obéissant à un usage constant, après avoir payé à la mémoire du défunt leur tribut de regrets, ils se sont assis à une table commune où ont été portés des toasts aux trois corps de la garnison. Des refrains nationaux y furent aussi chantés.

Un journal démocrate de la localité s'étant emparé de ce fait pour en faire une démonstration politique, les sous-officiers de ces trois régiments se sont empressés de protester contre cette interprétation de leur conduite. Ils ont écrit à ce sujet une lettre, publiée dans l'*Avenir Républicain*, qui témoigne des sentiments d'ordre et de patriotisme qui les animent, et de leur éloignement pour les doctrines socialistes.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Le roi de Prusse, vient d'adresser à son armée une proclamation dont le langage cette fois est parfaitement clair. L'armée prussienne sera employée à rétablir la paix en Allemagne, si c'est possible.

L'Assemblée de Francfort existe encore, mais peut-on savoir si elle existera encore demain ? Le ministère du pouvoir central n'a pas été renversé par le vote hostile que cette Assemblée a émis. A la fin de la séance du 18, cette Assemblée a ouvert la discussion sur la question de savoir si un gouvernement provisoire, une régence de cinq membres doit être instituée.

Les journaux de Francfort du 19 ne nous sont pas parvenus aujourd'hui.

Un gouvernement provisoire s'est constitué dans le Palatinat. L'armée de l'insurrection a cerné un corps de troupes aux environs de Heidelberg et a enlevé, dit-on, seize canons.

Le grand-duc de Bade s'est retiré en Alsace, mais on espère qu'il se décidera à rentrer avant peu dans ses Etats ; le comité de défense du pays l'y engage.

Les cercles d'Iserlhorn et Nagen, Elberfeld et Solingen ont été déclarés en état de siège, le 16 mai.

On prétend que Struve a déclaré que la Constitution de l'empire votée par le congrès de Berlin sera publiée aujourd'hui ou au premier jour, et qu'elle ne diffère qu'en trois points de celle votée par l'Assemblée nationale.

Le titre d'empereur est changé en celui de protecteur, le veto suspensif remplacé par un veto absolu, et le vote secret par le vote public.

On mande de Dresde, le 16 mai que tous les Polonais de cette ville ont reçu l'ordre de la quitter, sans aucune exception.

Le bruit se maintient à Berlin qu'une insurrection démocratique devait éclater dans toute l'Allemagne, le 26 mai, qu'elle devait commencer partout par des Vêpres siciliennes contre les officiers et se terminer par la proclamation des Républiques sociales de l'Allemagne, de la Cologne, de la Hongrie.

Ce qui paraît certain, c'est que l'arrestation de M. Waldeck est le résultat de papiers saisis.

Une lettre de Vienne du 15 mai, contient les mots suivants qui sont gros d'événements funestes : « Nous attendons aujourd'hui 15,000 Russes dans notre ville ! »

On nous écrit de Fribourg, le 15 mai :

Suivant les nouvelles qui circulent à Francfort, le général Hoffmann, qui se trouvait près de Ladenbourg, avec un parc d'artillerie, a été fait prisonnier par la Landstourm et son artillerie transférée à Carlsruhe.

— On écrit de Berlin, le 16 mai :

« Cette après-midi on a arrêté, à son domicile, l'ex-député Waldeck et l'on a saisi tous ses papiers. »

— On lit dans la *Gazette de Cologne*, du 18 mai :

« La ville d'Iserlhorn a été attaquée hier matin par

le 24^e régiment d'infanterie et des détachements des 13^e et 17^e.

« En moins de deux heures, la ville était entièrement au pouvoir des troupes, et la population extrêmement contente d'être délivrée du terrorisme. Les troupes se sont d'abord conduites avec beaucoup de douceur, et elles ont fait beaucoup de prisonniers; mais le lieutenant-colonel Schrötter, du 24^e, ayant été tué d'un coup de feu à la poitrine, ce régiment a continué le combat avec fureur, et beaucoup d'insurgés ont perdu la vie.

« La maison d'où est parti le coup contre ce colonel a été entièrement démolie, et l'on n'a fait de quartier à aucune des personnes qui s'y trouvaient.

« L'insurrection d'Elberfeld s'est apaisée comme par enchantement. Les barricades sont détruites. Le comité de sûreté est dissous. »

ESPAGNE. — CATALOGNE. — Le général Concha a fait, le 14, son entrée solennelle à Barcelonne, au milieu d'une haie de troupes et des flots d'une population nombreuse qui saluait de ses acclamations le pacificateur de la province. Le général est descendu à cheval sur la place de la Constitution, et s'est rendu à l'église de la cathédrale où un *Te Deum* a été chanté en actions de grâces. Le général est ensuite rentré avec le même cérémonial au palais du gouvernement, où toutes les autorités sont venues le féliciter.

On annonce que des fêtes brillantes vont être données à l'occasion des heureux événements qui viennent de se réaliser.

Nouvelles diverses.

L'Angleterre doit 20,450,000,000 fr., avec un revenu de 1,585,000,000 fr.

La France doit 5 milliards, avec un revenu de près de 2 milliards, y compris les budgets communaux et départementaux.

La Russie 2 milliards, avec un revenu de 400 millions de fr.

La Hollande doit 3 milliards, avec un revenu de 100 millions.

L'Autriche 3 milliards, avec un revenu de 440 millions.

— On écrit de Londres : « On vient d'inventer un pont flottant composé de grands sacs de caoutchouc, réunis par des anneaux de fer et qu'on enfile au moyen de soufflets mus par une mécanique. Des essais de ce pont ont été faits en présence du duc de Wellington, du lieutenant-général sir John Bourgoigne, inspecteur-général des fortifications, et de plusieurs autres officiers supérieurs. Ces essais ont prouvé qu'un tel pont peut non-seulement servir au passage de l'infanterie et de la cavalerie, mais aussi à celui de l'artillerie et des charriots le plus lourdement chargés.

« On fabrique actuellement à Chatham (dans le comté de Kent) un certain nombre de ces ponts flottants, qui seront envoyés à l'armée anglaise dans les Indes orientales. »

— Emile Chapeau, enfant de onze ans, était traduit hier devant la police correctionnelle (6^e chambre), sous la prévention de vagabondage. La position de ce petit malheureux est des plus intéressantes : son père est mort il y a huit ans, et sa mère il y a trois ans. Recueilli par une femme amie de sa famille, il eut encore la douleur de la perdre; alors la garde mobile en garnison à Courbevoie, où demeurait le petit Émile, prit soin de lui; on lui donna un lit, la nourriture, et il resta avec ces braves jeunes gens jusqu'au moment où ils quittèrent Courbevoie pour aller tenir garnison à Givet.

Ne pouvant se charger de lui pendant un si long voyage, un des gardes du 2^e bataillon le conduisit chez le maire de Courbevoie, à qui il le recommanda. Le maire, ne pouvant rien pour lui, l'adressa à la préfecture de police, et, comme il était sans aucune ressource, il fut renvoyé devant le tribunal correctionnel sous prévention de vagabondage.

M. le président Martel interroge cet enfant avec une grande bonté. « Cet enfant n'a jamais rien fait de répréhensible, dit M. le président, il n'y a contre lui aucune mauvaise note, et sa position est vraiment touchante. Il serait à désirer que la presse voulût bien signaler ce pauvre orphelin aux personnes charitables; il s'en trouverait sans doute qui feraient pour lui ce que la garde mobile avait si généreusement commencé. »

Le tribunal, dans cet espoir, a remis la cause à huitaine, sur la demande expresse de M. Saillard, avocat de la République.

A. MEINEL, gerant.

CHANOINE, imprimeur, rue de la Charité 18.